

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Beaulieu : un petit tour et puis s'en va. A quand la fin du manège ?
Initiant-e(-s) : Marlène Bérard

Après seulement 5 mois en fonction, le Directeur de Beaulieu SA quitte déjà son poste, en raison de divergences avec le Conseil d'administration.

En raison de divers problèmes de fonctionnement au sein de la Fondation Beaulieu, une nouvelle société a été créée en 2020 sous l'appellation de Beaulieu SA, laquelle a repris les activités de la Fondation de Beaulieu.

Le but de Beaulieu SA est notamment de détenir, gérer, exploiter, dynamiser et développer de manière pérenne, dans un intérêt général et public, le complexe immobilier du Palais de Beaulieu à Lausanne, afin d'offrir des infrastructures polyvalentes, favorisant les échanges autour d'activités diverses permanente et ponctuelles, telles que les spectacles, manifestations et événements, dans le cadre de la promotion touristique, économie et culturelle de la région.

La Ville de Lausanne a nommé à la Présidence du Conseil d'administration M. Donato Mottini et en qualité de vice-président le Syndic, Grégoire Junod. Nommé en juin 2022, M. Michel Loris-Melikoff a repris quant à lui les rênes de la Direction de la société. Toutefois, après seulement 5 mois en fonction, le Directeur de Beaulieu SA quitte déjà son poste, en raison de divergences avec le Conseil d'administration, peut-on lire dans la presse.

Ce départ prématuré, tout comme le bal des directeurs à ce poste avant lui, pose une série de questions en lien avec la gouvernance mise en place et le rôle respectif des deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction de la société anonyme.

Alors que la Direction devrait avoir un rôle opérationnel et le Conseil d'administration un rôle stratégique, les récents articles parus dans la presse laissent entendre que le Conseil d'administration s'ingérerait dans les choix opérationnels qui relèvent pourtant de la Direction.

L'instabilité du poste questionne également sur la manière dont le Conseil d'administration recrute ses directeurs, respectivement leur présente le poste.

Finalement, en sa qualité d'actionnaire de la société, la Ville de Lausanne a un intérêt prépondérant à ce que la société développe et pérennise ses activités et permette à Beaulieu de retrouver la place qui était la sienne par le passé.

Conseil communal de Lausanne

Compte tenu de ce qui précède, le PLR pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les prérogatives du Conseil d'administration de Beaulieu SA ?
2. Quel est le cahier des charges du Directeur de Beaulieu SA ?
3. Lorsque le Directeur actuel fait état d'une vision différente du Conseil d'administration quant à l'exploitation du site, de quelle différence parle-t-il ?
4. Quelle est la vision du Conseil d'administration pour l'exploitation du site ?
5. Lors du processus de sélection du directeur en juin dernier, la question de l'orientation stratégique voulue par le Conseil d'administration n'a-t-elle pas été abordée avec les candidats au poste ?
6. Quand peut-on attendre la nomination d'un nouveau Directeur de Beaulieu SA ?
7. Quel profil recherche le Conseil d'administration pour le poste de Directeur ?
8. Est-ce que le cahier des charges du nouveau Directeur sera modifié par le Conseil d'administration ?
9. En termes de gouvernance, comment la Ville de Lausanne est-elle représentée dans le Conseil d'administration de Beaulieu SA ?
10. Comment les autres membres du Conseil d'administration sont-ils désignés/choisis ?
11. En sa qualité de vice-président du Conseil d'administration, comment le Syndic peut-il exercer sa fonction en toute indépendance alors même qu'il représente également l'actionnaire unique de la société?

Lausanne, le 22 novembre 2022

Signataire : Marlène Bérard

